



## ÉCHOS DE LA SÉANCE

*Note: ces extraits de séance ne reflètent pas l'entièreté des débats et des discussions menés au cours de la séance. Ces extraits sont une synthèse des principales décisions prises. La documentation qui a précédé les débats n'est pas reproduite dans ces extraits. Les questions liées à des personnes particulières n'y figurent également pas.*

Organe d'administration

Date : 08 février 2024

Objet : séance ordinaire

Lieu : visioconférence

Présent.e.s : Pascal BLOGIE, Dominique GALLEZ, Etienne DOUMONT, Charlotte COESENS, Arnaud DELSAUT, Céline SOMJA, Benoit FOUQUET-LAPAR, Jean-Pierre HECQUET, Stefan FERCOT, Mélissa PIRE, Marine SEJKENS

Excusé.e.s : Gaëtan VANDERSCHUEREN

Absent.e.s : Céline BRENU

## NOTES D'INFORMATIONS

### MEMBRES ADHÉRENTS/CLUBS

Liste des 36 clubs qui, au 31/12/2023, répondent aux critères de « club loisir » :

Amicale Badminton Club Brunehaut

Bad Gedinne 2000

Bad In Town Club Frasnois

Badco Comines

Badminton Academy asbl

Badminton Attart

Badminton Club Charneux

Badminton Club de Bouillon Le Phoenix

Badminton Club La Roche

Badminton Club Loisir Gbx

Badminton Club Natoye

Badminton Club Neupré

Badminton Séniors Thimister

BC Beauraing

BC Eupen

BC Hesbignon

BC Lambusart

BC Lessinois

BC Limbourg - Les Amis du Volant

BC Louviérois

BC Skill Tournai

Breaking Bad Érezée

Gallo Mosae BC

HéronVolant

J7

Le Volant Marloyat

Le Volant Sang et Or

Les fous du Bad-LBV

Les Fous du Volant de Nalines

Les Volants Jemeppois

Move4Fun

Seneffe Badminton Club

Very Bad Club Quiévrain

Very Bad Phil'

Very Bad'Lobbes

Very Bad'Montigny

Ce nombre est inchangé par rapport à la saison passée. En 2021-2022, nous comptons 31 clubs loisirs.

## **COMPÉTITIONS**

Depuis le début de la saison jusqu'à la clôture des inscriptions des tournois de la semaine 6, les tournois par classement ont enregistré 6 968 inscriptions, soit une augmentation de 15,8 % par rapport à la même période de la saison précédente.

## **ASSURANCES**

L'analyse du marché en termes d'assurance menée par le courtier en assurances de la LFBB, suite aux décisions de l'OA LFBB du 23/05/2023, a démontré qu' Ethias reste compétitif, mais une augmentation de la prime est prévue en raison de statistiques de sinistralité défavorables. La reconduction du contrat d'assurance chez Ethias entraîne une souscription à Ethias Connect. Des actions ont été définies pour gérer cette situation, notamment une analyse approfondie des statistiques de sinistralité, une sensibilisation des clubs à la majoration probable de la prime et la négociation d'une prime membre à l'essai gratuite avec Ethias.

## **HAUTE PERFORMANCE**

Suite à la réunion bilatérale d'évaluation annuelle de Lianne TAN, portant sur les aspects sportifs (objectifs, résultats et environnement) et extrasportifs 2023 et 2024, la LFBB a communiqué le souhait de soutenir la joueuse dans son projet sportif jusqu'aux JO de Paris 2024, en vue d'une quatrième participation olympique consécutive de la joueuse.

## **RH**

Suivi des situations spéciales examinées lors de la dernière séance de l'OA.

---

# DÉCISIONS DE L'OA

## 1. APPROBATION DU PV DE L'OA DU 17/01/2024 ET DES ÉCHOS DE L'OA DU 17/01/2024

- L'OA de la LFBB valide à l'unanimité le PV et les échos de la séance du 17/01/2024, moyennant quelques modifications et précisions transmises par email au préalable.
- Il est envisagé de rendre les procès-verbaux ou les résumés des réunions de l'OA FRBB (Fédération Royale Belge de Badminton) accessibles à l'OA LFBB et à la DG, et éventuellement au public sur le nouveau site web de la FRBB.

## 2. ORGANISATION OA LFBB\*

Diverses propositions sont soumises à l'OA LFBB en termes d'organisation des séances :

- **L'OA de la LFBB approuve les processus/le fonctionnement proposés.**

## 3. STATUER SUR LA DURÉE DU MANDAT DU PRÉSIDENT LFBB ÉLU EN COURS DE MANDAT (PAS PRÉCISÉ DANS NOS STATUTS)

En l'absence de précision dans les statuts actuels de la LFBB, il est demandé à l'OA de statuer sur la durée du mandat du président lorsque celui-ci est élu en cours de mandat, tel que c'est le cas pour les deux derniers présidents.

- **Considérant que la durée du mandat d'un administrateur est liée à la fonction qu'il occupe, l'OA LFBB s'est positionné, à l'heure actuelle, à l'unanimité, en faveur d'une augmentation du mandat d'un administrateur élu qui devient président de 3ans à 4ans, soit l'ajout d'une année au mandat de base de l'administrateur qui revêt le costume de président.**

*A posteriori, l'OA LFBB pourrait solliciter une modification de l'article par l'AG, afin de supprimer toute ambivalence dans les statuts, de se limiter au CSA et de rendre concomitant le mandat de 3ans pour tous les administrateurs indépendamment de leur fonction au sein de l'OA LFBB.*

## 4. ÉTHIQUE SPORTIVE

Au regard des attentes (importantes) de l'Adeps vis-à-vis du référent "Vivons sport" (référent éthique), il apparaît que cette mission n'est pas compatible avec un rôle d'administrateur écarté de la gestion journalière.

- **Sur base des propositions faites par l'opérationnel, l'OA LFBB s'accorde, à l'unanimité, pour :**
- **La désignation d'un employé, en la personne de Michel PICALUSA, au titre de référent "Vivons sport" ;**
  - **La confirmation d'Etienne DOUMONT en tant qu' « administrateur en charge de l'éthique LFBB » ;**
  - **La désignation de délégués, en contact avec le terrain, en charge de la vérification des extraits de casiers judiciaires, à savoir Frédéric GASPARD, Kevin VERVAEKE, Quentin GASPARD et Marine SEIJKENS ;**
  - **Une mise en œuvre urgente, avec un focus à fin mars 2024 (correspondant à l'AGC), de la mise en conformité (statut et règlement éthique) en matière d'éthique sportive et la diffusion vers les clubs de toute l'information (visant à convaincre/persuader les clubs de désigner un délégué éthique) et des moyens (modèles de documents/boîte à outils) en vue de constituer notre réseau éthique LFBB, et pouvoir rendre des comptes à l'observatoire de l'éthique.**

L'excellente synergie entre les directeurs généraux LFBB et Badminton Vlaanderen (BV) est appréciée par l'OA LFBB.

## 5. SYSTÈME DE CLASSEMENT

→ **A l'unanimité, l'OA LFBB accède à la demande de la commission classements LFBB de poursuivre le travail sur le système baromètre.**

Ce travail se fera concomitamment à la mise en œuvre des quick-wins validées au niveau national. Le système de classement actuel assorti des "quick wins" ne répondant pas aux attentes et objectifs fixés par la LFBB, le travail entamé sur le système baromètre sera poursuivi, à savoir :

- les échanges reprendront avec Badminton Vlaanderen pour conserver dans la mesure du possible un classement national et une mutualisation de son financement ;
- le système baromètre sera challengé ; des simulations seront réalisées et un cahier des charges exhaustif sera conçu pour l'intégration du système baromètre par un fournisseur ;
- en cas d'évaluation insatisfaisante des quick-wins en septembre 2025, le système baromètre pourra être développé et déployé.

Le projet pourrait nécessiter des ressources externes.

Un plan de communication aligné avec BV relatif aux quick-wins est envisagé. La LFBB communiquera sur la poursuite du travail sur le système baromètre.

## 6. VALIDATION DE LA CANDIDATURE DE L'OBC (ORNEAU BADMINTON CLUB) À LA CO-ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DE BELGIQUE ELITES (CBE) 2025

→ **En l'absence d'autres candidatures reçues, l'OA LFBB a unanimement validé la candidature de l'OBC pour la co-organisation des CBE 2025.**

## 7. POSITION À ADOPTER PAR RAPPORT AUX CLUBS AFFILIÉS QUI NE SE CONFORMENT PAS AUX ART. 8.2 (P.7/25) ET 31.7 (P.21/25) DES STATUTS LFBB (P.7/25)

À l'unanimité, l'Organe d'administration de la LFBB a pris les décisions suivantes:

- pour les clubs qui n'ont pas affilié au moins 10 membres, conformément aux exigences minimales définies dans nos statuts et notre ROI,
- **il a été décidé d'envoyer un courriel bienveillant rappelant l'article des statuts LFBB qui stipule l'obligation pour les clubs d'affilier un minimum de 10 membres (et tous leurs membres). Ce courriel aura pour but de les interroger sur leur situation, de leur demander des explications, de tenter de comprendre ce qui se passe et de voir si une aide de la LFBB peut être apportée.**
- Pour les clubs où nous sommes certains qu'ils n'affilient pas tous leurs membres, et ceux pour lesquels nous suspectons qu'ils n'affilient pas tous leurs membres,
- **il est prévu d'envoyer un courriel plus affirmatif rappelant l'article des statuts LFBB imposant aux clubs d'affilier tous leurs membres.**
- Dans chaque cas particulier, dès qu'il est établi qu'une mise en conformité est requise, il sera demandé de manière ferme aux clubs de se conformer dans un délai défini (lors de la convocation à l'AG) tout en mentionnant la sanction encourue.

## 8. PROCHAINE SÉANCE DE L'OA LFBB

Prochaine réunion de l'OA LFBB : le 20 février 2024.